Viviane Pons Citoyenne, Maîtresse de Conférences 14ème arrondissement de Paris (10ème circonscription)

> Lettre Ouverte pour Anne-Christine Lang Députée de la 10ème circonscription de Paris

le 21/07/2020

Madame la députée,

je suis l'une de vos administrée. Je suis maîtresse de conférences à l'université Paris-Saclay, mère d'un petit garçon d'un an et, aussi, féministe. Bien que je n'ai jamais moi-même adhéré aux idées de notre président Emmanuel Macron et de son parti En Marche, j'ai toujours respecté le choix de mes compatriotes qui l'ont soutenu. C'est par exemple le cas de mon compagnon qui a tracté avec vous lors des élections législatives. J'ai l'espoir de partager avec eux certaines valeurs. Ainsi, j'ai beaucoup de respect pour vos actions à la ville de Paris concernant la petite enfance.

Cependant, je vois aujourd'hui que vous êtes signataire d'une tribune dans le monde dénonçant « les attaques contre le ministre de l'intérieur » et accusant en particulier les féministes de «faire fi de la présomption d'innocence » et d'entraver le déroulement serein de la justice par leurs manifestations.

Madame, je suis choquée de voir votre nom en bas de cette tribune. J'aurais, au contraire, espéré vous voir dénoncer au sein de la majorité la nomination de M. Darmanin au ministère de l'intérieur qui est une honte à la fois pour votre parti mais aussi pour la France. Dans cette lettre, je vous explique ce qui motive mon indignation.

**Sur le principe.** Il n'est nullement question de remettre en cause la présomption d'innocence. C'est, comme vous le soulignez vous-même, un garde-fou indispensable à notre état de droit. La présomption d'innocence, c'est ce qui fait aujourd'hui que M. Darmanin est libre (bien que de nombreux présumés innocents soient par ailleurs en prison). Cependant, être présumé innocent ne donne aucun droit à devenir ministre et les exigences d'un gouvernement ne sont pas celles d'un tribunal. Car en effet, si M. Darmanin a le droit de se défendre des accusations portées contre lui, la victime a, elle aussi, le droit à une enquête et un procès équitables. Comment peut-elle faire confiance à la justice d'un état qui place celui qu'elle nomme son agresseur non seulement ministre, mais ministre de l'intérieur? Comment n'importe quelle femme victime de violence sexuelle ou d'abus de pouvoir peut-elle faire confiance à la justice dans cette situation ? Comment peut-on attendre de M. Darmanin qu'il améliore l'accueil des victimes de violences sexuelles par la police quand lui-même est accusé ? Un homme accusé d'un crime ne devrait pas être ministre. C'est une évidence. C'est bien dommage que ça ne le soit pas pour vous, pour M. Macron, ou pour M. Castex. C'est bien loin de la république irréprochable qu'on nous promettait et qui a justifié le départ de plusieurs ministres qui eux aussi n'étaient que « accusés » et non pas « jugés coupables » . Je suis écœurée de voir que la même rigueur n'est pas été appliquée à M. Darmanin et ne peux y lire qu'un mépris pour les crimes sexuels.

**Sur les accusations de viol.** Il est par ailleurs à rappeler que Marlène Shiappa elle-même a donné le chiffre de « seulement 1 % de violeurs condamnés en 2016 ». Ce pourcentage difficilement calculable est en réalité contestable. Mais ce qui ressort de l'ensemble des études est cependant clair : le viol est rarement condamné, que ce soit par l'absence de dépôt de plainte, par la difficulté de

caractériser l'agression ou par le faible nombre de plaintes qui aboutissent à une condamnation. On est souvent dans une situation « parole contre parole » et la présomption d'innocence joue donc en faveur de l'accusé. Cela ne signifie pas que l'on doit supprimer la présomption d'innocence! Mais cela pose question: comment améliorer notre système judiciaire pour que le viol, qui est un crime, puisse être condamné? Difficile de faire confiance à un gouvernement sur cette question quand l'un des accusés est au ministère de l'intérieur. Cela doit aussi nous interroger: les exigences morales d'un gouvernement doivent-elles être celles de la justice sachant que la justice laisse libre de nombreux agresseurs? Encore une fois, ne pas devenir ministre de l'intérieur n'est pas une condamnation en soi. Mais nous parlons ici en termes généraux, regardons donc les faits précis dans ce cas là.

**Sur les faits.** Je vous invite à lire l'article paru<sup>1</sup> dans Les Inrocks « Les avocats de Gérald Darmanin ne nient pas les faits qui lui sont reprochés, mais n'y voient pas un viol », vous y découvrirez les faits sordides reconnus par M. Darmanin lui même, le débat portant sur la qualification en terme de viol. Quand Sophie Spatz fait appel à M. Darmanin pour demander de l'aide quant à sa situation personnelle, il lui répond « Il va falloir m'aider vous aussi » sous-entendant qu'il attend des faveurs sexuelles de sa part. Ces faits ne sont pas niés par l'entourage de l'ancien député. La plainte originale pour « abus de faiblesse et abus de pouvoir » déposée en 2017 n'a pas pu aboutir car les faits étaient prescrits. Il v a d'une part ce qui peut être condamné par la justice (définition légale de viol, prescription, etc.) et ce qui est condamnable moralement. On attend d'un ministre de l'intérieur une exemplarité et des valeurs morales dans l'exercice de ses fonctions qui ne doivent pâtir d'aucun soupçon. Or, en s'en tenant aux faits non discutables, comme les échanges de messages entre M. Darmanin et la plaignante, on voit se profiler un homme de pouvoir qui entretient une relation intime avec une femme venant lui demander de l'aide dans des conditions pour le moins troubles. C'est à cet homme-là qu'on donne encore plus de pouvoir aujourd'hui, êtes-vous d'accord avec ça ? Trop de fois dans le passé, nous avons ignoré des éléments d'alertes, disqualifiant d'emblée la parole des femmes, trouvant toutes les tares aux victimes pour refuser des les écouter. De nouveau, votre gouvernement fait cette erreur et vous préférez accuser les féministes que de regarder cette réalité en face.

M. Macron indique donner sa confiance à M. Darminin car ils auraient eu une conversation « d'homme à homme ». Est-ce ainsi que les décisions doivent se prendre ? Est-ce ainsi que la parole des femmes est entendue ? Vous écrivez dans la tribune que *la vindicte populaire n'est pas la justice*. Je suis d'accord avec vous mais cette colère arrive car l'état de droit n'est pas à la hauteur, quand un accusé est nommé « premier flic de France ». Si vous souhaitez que la justice soit rendue de façon sereine, il ne faut pas demander aux féministes d'arrêter de manifester, il faut vous attaquer à la réelle source du problème et demander à ce que M. Darmanin ne soit plus ministre. C'est la seule voie possible.

En espérant vous voir œuvrer dans le bon sens.

Cordialement

Viviane Pons

https://www.lesinrocks.com/2018/02/01/actualite/politique/les-avocats-de-gerald-darmanin-ne-nient-pas-les-faits-qui-lui-sont-reproches-mais-ny-voient-pas-un-viol/